

Jean-François Innocenti, délégué syndical au Crédit agricole, pratique un militantisme de terrain au service de salariés de plus en plus sous pression et veille à l'équilibre de la relation entre l'employeur et les salariés.



P. 8

**CHIMIE :
LE RISQUE
D'UN SALAIRE
MINIMUM EN
DEÇÀ DU SMIC P. 4**

**AT-MP :
LES MOYENS
HUMAINS ET
FINANCIERS EN
DISCUSSION P. 5**

FO HEBDO
N° 3266

Du 17 au 23
janvier 2017

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

L'étude qui relativise le poids du secteur public en France

ÉVÉNEMENT P. 2-3

SURPRISE L'Hexagone n'est pas le pays qui comporte le plus d'emplois publics au sein de l'OCDE.

COUAC Le nombre d'enseignants par élève est faible, tout comme leur niveau de rémunération.

COCORICO Le niveau des prestations sociales (retraites, sécurité sociale, chômage...) est plus élevé qu'ailleurs.



© FRANCK CRUSIAUX / REA



La France ne peut pas continuer à promouvoir son modèle universaliste à l'extérieur et le remettre en cause à l'intérieur

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les élections dans les trois fonctions publiques auront lieu le 6 décembre 2018. Elles concernent plusieurs millions de fonctionnaires. Ces élections seront aussi l'occasion de rappeler les attentes et

les revendications des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique. Les questions de pouvoir d'achat, de conditions de travail, de statut, de protection sociale sont bien entendu

au cœur des problèmes. Cela fait maintenant des années qu'au prétexte de réduire le déficit budgétaire, on maltraite le service public, ses agents et, par conséquent, les citoyens-usagers. Après la RGPP, il y a eu la MAP.

Aujourd'hui, CAP 22 risque d'être dans la même veine, à savoir : pression budgétaire, restriction des personnels, atteintes au statut, désertification et privatisations.

Suite page 3



Non, le secteur public français n'est pas en situation d'obésité

La rengaine est connue... L'emploi public serait pléthorique en France. L'organisme France Stratégie a cherché à vérifier la pertinence de cette assertion en comparant les données propres à dix-neuf pays, en Europe et au-delà. Conclusion? Dire que la France est « *sur-administrée* » constitue un mensonge. Démonstration.

Selon un récent rapport, l'emploi public en France n'aurait rien d'un mammoth qu'il faudrait dégraisser. Dans son étude, France Stratégie – organisme rattaché à Matignon – précise néanmoins que cette enquête, consistant à comparer le poids de l'emploi public dans dix-neuf pays, vise à fournir les pistes de réformes qui seront à privilégier en France pour « *réduire la part des dépenses publiques dans le PIB* ». Vigilance donc. Reste que les résultats de cette étude (utilisant des données de l'OCDE et d'Eurostat) sont sans équivoque. Sur le plan des effectifs, avec un taux d'administration de 90 emplois pu-

blics pour 1000 habitants, le poids de l'emploi public (sur la période 1985-2015) se situe « *dans la moyenne haute* » des pays étudiés. Il n'y a aucun « *excès* » dans l'évolution des effectifs, souligne France Stratégie, précisant que ce taux ne renseigne finalement que sur le « *maillage administratif* » du pays. Le taux français – qui illustre le choix d'emplois directs et d'une faible soustraction – place le pays devant les États-Unis ou encore le Royaume-Uni, « *mais bien en deçà des pays scandinaves* » et du Canada. L'étude comparée du vo-

lume engagé de dépenses publiques ne place pas non plus la France dans l'excès.

Au contraire. Par ailleurs, cette place résulte « *d'un choix politique en faveur d'une forte socialisation des risques* ».

La France en queue de peloton pour ses dépenses de fonctionnement

Certes, la France, par ses « *prestations monétaires* [dont les prestations sociales, NDLR] est sans conteste parmi les pays qui dépendent le plus, en proportion de son PIB ». La France est au second rang derrière l'Italie pour le poids de ses dépenses de prestations sociales (hors transferts en nature). Elle est première sur dix-neuf pays pour le poids global (sur le PIB) des dépenses de protection sociale. Des dépenses qui, pour 90 % d'entre elles, « *sont financées sur fonds public* », rappelle France Stratégie. Si l'on tient compte en revanche des dépenses publiques de fonctionnement (hors personnel), « *l'écart avec nos voisins se resserre* ». La France redescend à la treizième place pour le poids de ces dépenses, qui comprennent notamment l'investissement public (3,4 % du PIB en 2015 mais en

Les missions des agents publics sont globalement moins externalisées en France.



7^e

C'est le rang qu'occupe la France pour le poids de ses rémunérations publiques, en comparaison avec dix-neuf pays, en Europe et au-delà.

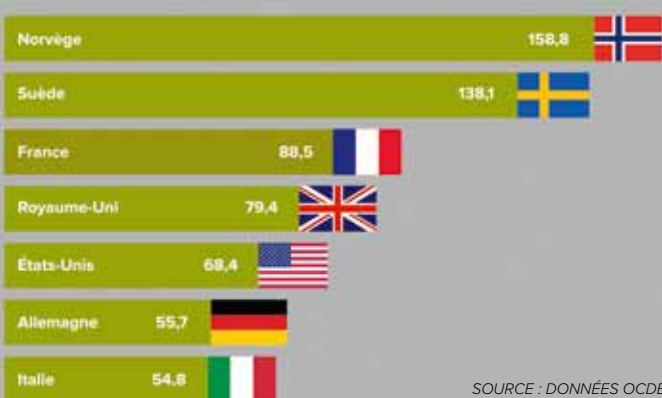
baisse depuis 2000). Le pays a « *moins recours à l'externalisation* » de ses services que

d'autres, explique l'étude, notant la difficulté de comparer des pays aux « *modes de gestion et aux périmètres* » différents. Les dépenses de fonctionnement dans leur globalité comprennent les rémunérations publiques, les dépenses d'entretien et les fournitures, les prestations assurées par le secteur privé pour le compte des administrations, mais aussi les dépenses de transferts ou de prestations en nature (en santé, logement, transport, éducation...) assurées par le secteur privé mais payées par la puissance publique (remboursement de consultations médicales, médicaments, chèques emploi-service...). La France se situe au sixième rang sur dix-neuf pays pour le poids de ces dépenses. Le niveau des rémunérations dans le secteur public est quant à lui « *relativement modéré* ». La France se situe à la septième place (sur 19 pays) pour le poids de ses rémunérations publiques. Un poids stable depuis 2000, note l'étude, précisant que ce rang traduit plutôt un fort taux d'administration qu'un haut niveau des salaires. Les agents publics acquiesceront. ▀



LE TAUX D'EMPLOIS PUBLICS RÉSULTE D'UN CHOIX POLITIQUE EN FAVEUR D'UNE FORTE SOCIALISATION DES RISQUES.

Emploi dans les administrations publiques en 2015 pour 1000 habitants



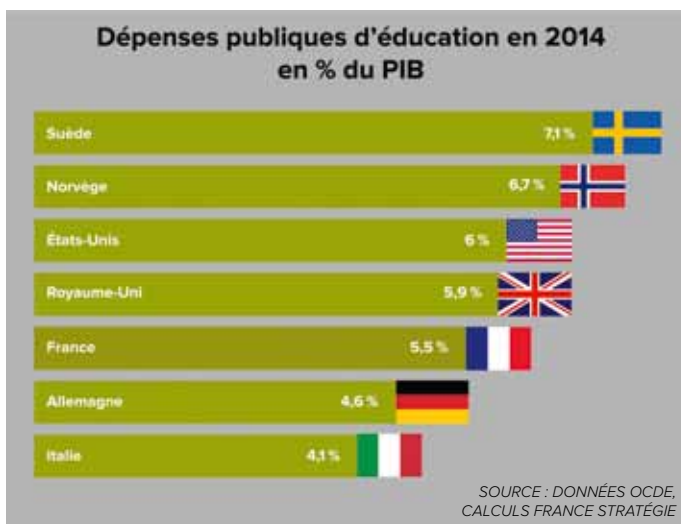
SOURCE : DONNÉES OCDE, CALCULS FRANCE STRATÉGIE

En France, on dénombre 90 emplois publics pour 1000 habitants.

VALÉRIE FORGERONT



© HAMILTON / REA



© F. BLANC

Éducation : la France est un élève moyen à tendance faible

Pour cent élèves/étudiants, treize emplois (privés ou publics) sont dédiés en France à l'éducation. La part de l'emploi dans ce secteur (financé à 86 % par des fonds publics) se situe « dans la moyenne basse » des dix-neuf pays étudiés par France Stratégie. La France affiche ainsi une « position intermédiaire » avec 30 emplois (enseignants ou administratifs) pour 1 000 habitants dans l'éducation. Toutefois, avec seulement 25 emplois publics pour 1 000 habitants, elle est « en position intermédiaire basse ». Le taux d'encadrement public y est « moyen et très proche de

celui de la Finlande ». Avec seulement 13 emplois d'enseignants pour 1 000 habitants, le pays « se situe en deçà de ce qui est observé dans les pays d'Europe du Nord ou du Sud ». Le « niveau global d'encadrement est faible ». Six enseignants pour cent élèves/étudiants.

Le salaire des enseignants reste bas

Sur la période 2005-2015 « des transferts de personnels ont eu lieu au profit du niveau local ». Au final, il y a eu « une réduction du personnel dans l'enseignement total ». La sous-traitance « dans les domaines en marge (cantine,

aide sociale, etc.) des activités pédagogiques qui ont été transférés aux collectivités territoriales » est aussi en augmentation depuis les années 1980. La dépense publique pour l'éducation (dépenses d'enseignement et administratives) se situe à 6 % du PIB (en 2014), mais « en dix ans, la part en pourcentage du PIB des dépenses publiques en faveur de l'enseignement est quasi stable ». Le coût annuel par élève/étudiant est « relativement faible ». Cela tient notamment « au bas niveau relatif de rémunération des enseignants ». Un salaire « faible en comparaison internationale ». **V. F.**

On recense seulement 13 emplois d'enseignants pour 1 000 habitants en France.

Protection sociale : ailleurs un financement privé des dépenses...

En France, les prestations sociales (santé, retraite, famille, minima sociaux, chômage, logement) représentent 35% du PIB, indique France Stratégie. « C'est un record en comparaison internationale ». Certes, mais attention précisez l'étude : si en France seules 10 % des dépenses

de protection sociale relèvent d'un financement privé, dans d'autres pays le poids du privé est plus élevé. Aux États-Unis, par exemple, le secteur privé est à l'origine de 38 % des dépenses de protection sociale et il finance 26 % de ces dépenses aux Pays-Bas. **V. F.**

La France ne peut pas continuer à promouvoir son modèle universaliste à l'extérieur et le remettre en cause à l'intérieur

C'est trop facile et évident de mettre un service en difficulté, puis de considérer qu'il ne remplit plus correctement ses missions et alors de l'externaliser. C'est vrai de l'hôpital, de la fonction publique d'État et de la territoriale. Le débat sur le rôle et les missions du service public républicain est plus que jamais d'actualité.

La France ne peut pas continuer à vouloir promouvoir son modèle universaliste à l'extérieur et le remettre en cause à l'intérieur. Quels sont les besoins et les attentes des citoyens ? Comment la République doit-elle y répondre en respectant ses principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ? Comment, également, défendre activement le service public au niveau européen ? Les pouvoirs publics (gouvernement et Parlement) portent une lourde responsabilité.

Quand le service public se rétracte, c'est la République qui est menacée, c'est ce qui, en France, fait société. D'où notre détermination à défendre la République, le service public et toutes celles et ceux qui le font fonctionner. **V. F.**

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref

TÉLÉCOMMUNICATIONS**GPEC chez Orange : FO refuse une nouvelle saignée**

Alors qu'Orange a perdu 2900 emplois en France sur un an (à fin septembre 2017), sa direction prévoit un déficit des besoins en 2019 de 4880 CDI équivalents temps plein au mieux et de 7550 au pire. Pour FO Com, « *la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dont la négociation est actuellement en cours, ne peut se traduire par l'acceptation d'une nouvelle saignée des effectifs* ».

COÛT DE LA VIE**Rebond des prix des services et des produits manufacturés selon l'Insee**

La hausse des prix à la consommation se serait accélérée en décembre 2017, atteignant +0,3% contre +0,1% en novembre, selon l'estimation provisoire de l'Insee publiée le 5 janvier. Cette hausse proviendrait d'un rebond des prix des services et des produits manufacturés. Au total, sur un an, de décembre 2016 à décembre 2017, les prix à la consommation auraient augmenté de 1,2%.

ÉNERGIE**La stratégie d'EDF : détruire 10000 emplois en quatre ans**

EDF SA a annoncé plus de 4600 suppressions d'emplois d'ici à 2020, à ajouter aux 5000 opérées depuis 2016. En quatre ans, « *ce seront près de 10000 emplois qui auront été sacrifiés* », dénonce la Fédération FO Énergie et Mines. Elle appelle « *les forces de ceux qui veulent résister [à] converger [...] sur des revendications précises* », telles que le maintien des sites de production et l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.

Un salaire minimum en deçà du Smic dans la chimie?

BRANCHE Signé en décembre par le patronat de la branche et la CFDT, un accord sur les salaires minima dans la chimie est contesté par FO et deux autres syndicats. Ils ont fait valoir leur droit d'opposition. La revalorisation décidée aboutirait à un salaire minimum conventionnel inférieur au Smic.

Les syndicats FO, CFE-CGC et FNIC-CGT, majoritaires dans la branche chimie (66,81 % des voix aux élections professionnelles) ont fait valoir leur droit d'opposition le 5 janvier sur un accord signé le 21 décembre par la chambre patronale et la CFDT. Accord portant sur les salaires minima de la branche. « *La grille salariale met le coefficient 130, base 35 heures, en dessous du Smic dès son entrée en application, soit le 1^{er} janvier 2018* », indiquent les syndicats. Cet ac-

cord prévoit une revalorisation de 1,1 % – en deux temps – du salaire horaire minimum conventionnel. Il passe à 9,82 euros l'heure au 1^{er} janvier 2018, puis à 9,86 euros au 1^{er} avril. Or, petit détail... le Smic horaire est passé à 9,88 euros l'heure depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le risque d'un recul des salaires de branche?

Les signataires de l'accord ne pouvaient ignorer cela, car « *depuis le 15 décembre 2017 le gou-*

vernement avait annoncé le montant de la revalorisation (+1,24 %) du Smic », soulignent les syndicats, craignant que l'accord traduise « *un signe politique clair d'une volonté d'abaisser les salaires de la branche* ». La revalorisation du point de référence pour le calcul des salaires minima à un niveau inférieur à la revalorisation du Smic « *est une première!* », s'inquiète Hervé Quillet, secrétaire général de FO Chimie. ■

VALÉRIE FORGERONT



Sécurité : FO Police demande « protection et reconnaissance »

Le ministre de l'Intérieur a reçu le 10 janvier les syndicats de policiers, excédés par la recrudescence d'agressions et de violences dont est victime la profession. Le syndicat Unité SGP Police FO a demandé l'instauration de peines minimales de prison pour les auteurs de violences contre les forces de l'ordre, sans aménagement de peine possible ni révocation du sursis. Il souhaite aussi la mise en place d'une juridiction et de magistrats spécialisés pour juger ces affaires. Le 9 janvier, quelque 8 700 policiers s'étaient mobilisés dans toute la France à l'appel de FO pour revendiquer « *protection et reconnaissance* ». ■

C. J.



Rassemblement des agents des hôpitaux de Marseille au siège de la direction générale, le 21 décembre 2017.

Hôpitaux de Marseille : FO tire la sonnette d'alarme

Le 9 janvier, le syndicat FO de l'AP-HM s'est alarmé de nouvelles suppressions d'emplois dans les hôpitaux de Marseille (AP-HM), en dépit d'une pénurie d'effectifs qui génère déjà « *de réelles difficultés dans la prise en charge des patients* ». Alors que près de 300 postes ont été supprimés depuis 2015 avec un plan d'économies qui va se poursuivre jusqu'en 2020, sont désormais évoquées 800 à 1 000 nouvelles suppressions en contrepartie d'un plan de modernisation de l'AP-HM de 300 millions d'euros. Inacceptable pour FO, syndicat majoritaire, qui a déjà appelé à la mobilisation le 21 décembre, avec deux autres syndicats. ■

F. L.

AT-MP : les moyens humains et financiers en discussion

SANTÉ La conclusion de la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale est reportée.

Elle devait initialement être conclue entre la Sécu et l'État avant la fin janvier : la COG de la branche AT-MP ne sera finalisée qu'en février, voire en mars. La raison ? Des difficultés à s'accorder sur les moyens humains et financiers qui seront affectés par l'État à la branche et à ses satellites pour les cinq prochaines années.

À l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), financé par la branche AT-MP, où 26 postes ont déjà été supprimés sur la période 2014-2017, on craint, selon nos informations, une réduction de 12 % du budget et de 12 % des effectifs sur les cinq prochaines années. Soixante-cinq postes sont dans le collimateur, avec le non-remplacement d'un peu moins d'un départ sur deux à la retraite.

« FO partage les craintes de l'INRS »

« FO partage les craintes des salariés de l'INRS », indique

© ANTOINE DEVOUARD / REA



L'INRS conduit notamment des recherches sur les causes des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Ronald Schouller, président (FO) de l'INRS et premier vice-président de la commission des AT-MP au sein de la Caisse nationale d'Assurance maladie. « La COG doit donner à l'ensemble de la branche AT-MP, y compris à

l'INRS et à Eurogip, les moyens à la hauteur de leurs missions, qu'il s'agisse de prévention, de réparation ou de tarification. [...] C'est d'autant plus important que l'intégration des trois millions d'indépendants du RSI va apporter un surcroît d'activité à l'INRS et à la branche », insiste-t-il.

Parmi les priorités établies par les partenaires sociaux pour les AT-MP, figurent la poursuite de programmes de prévention des troubles musculo-squelettiques, des risques psychosociaux et de la désinsertion professionnelle des salariés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. ■

FRANÇOISE LAMBERT

DDI : des administrations déconcentrées au climat social délétère

Le bilan social des DDI pour 2016 montre que le climat social au sein de ces directions départementales interministérielles (ouvertes au 1^{er} janvier 2010) se dégrade encore. Majoritaire au sein des 238 structures territoriales, FO pointe une fonte des effectifs, passés de 42 977 agents en 2010 à 28 760 en 2016. Un tiers des effectifs en moins en six ans. Pour autant, les missions des DDI (rattachées au Premier ministre et placées sous l'autorité des préfets) demeurent alors que les « *moyens ne suivent pas* », s'indigne FO. Les dépenses de fonctionnement par agent reculent de 8,8 % sur un an. Le budget moyen de formation par agent a diminué quant à lui de 21 % sur un an. En 2016, 60 % des agents étaient couverts par un plan de formation contre 66 % en 2015.

Des mouvements sociaux qui traduisent le malaise

Le nombre d'accidents de travail a augmenté de 4,4 % sur un an. Entre 2015 et 2016, « *la part des arrêts de plus de trois jours a progressé de 10,3 %* ». Plus largement, le taux d'absentéisme pour raison de santé a augmenté, passant de 14,97 jours en 2015 à 16,27 jours en 2016. Parallèlement, 8 DDI étaient sans assistant ou conseiller de prévention en 2016, d'autres n'ont réuni aucun CHSCT et 49 en ont « *convoqué quatre dans l'année* ». Signe des tensions en interne, la montée en flèche du nombre de sanctions disciplinaires. Les avertissements sont passés de neuf en 2014 à vingt-deux en 2016. Les blâmes, de huit en 2014 à dix-huit en 2016. Sur le plan des mouvements sociaux, les 5 108 jours non travaillés en 2016 pour 28 760 agents en disent long sur le degré d'exaspération des agents... ■

VALÉRIE FORGERONT

REPÈRES

Quid de l'INRS et d'Eurogip ?

L'INRS et Eurogip sont des organismes paritaires qui dépendent de la branche accidents du travail - maladies professionnelles de l'Assurance maladie. L'INRS est spécialisé dans la recherche et l'information sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. 580 personnes y travaillent, chercheurs, médecins, juristes, formateurs ou spécialistes de l'information. Eurogip, 12 salariés, est un observatoire et un centre de ressources qui collecte et diffuse des données internationales et européennes (Eurostat) sur la santé au travail.



YVES LASFARGUE, DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DU TÉLÉTRAVAIL

« Les ordonnances manquent de clarté sur la mise en œuvre du télétravail »

INTERVIEW Yves Lasfargue est chercheur et directeur de l'Observatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ergostressie (stress lié aux technologies).

Quels changements les ordonnances apportent-elles pour le télétravail ?

Yves Lasfargue : Il y a simplification car l'obligation d'un contrat ou d'un avenant au contrat de travail est remplacée par la nécessité d'une charte ou d'un accord collectif négocié. Les ordonnances manquent de clarté sur les modalités de mise en œuvre du télétravail. Dans l'absolu, seul un accord oral entre le salarié et l'employeur pourrait suffire, ce qui induit un fort danger de développement du télétravail au noir. Par ailleurs, tout accident survenu sur le lieu de télétravail est désormais présumé être un accident du

travail – une mesure positive et sécurisante pour le télétravailleur.

Deux tiers des salariés aspirent au télétravail. Quels bénéfices en escomptent-ils ?

Y. L. : Les salariés en attendent plus de liberté. Ils citent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et une baisse du stress et de la fatigue en lien avec les temps de trajet, ce qui se vérifie quand le télétravail devient effectif. Mais sur un gain de trois heures de transport par journée de télétravail, la moitié reste assez souvent du temps de travail supplémentaire. Soulignons aussi que le nombre de salariés à s'engager dans le télé-

FOCUS

FO et le télétravail

Pour FO, les ordonnances signent globalement un recul sur le télétravail. Car celui-ci doit se fonder sur le volontariat, et seul le contrat de travail ou un avenant au contrat peut le garantir. Autres revendications du syndicat : la prise en charge par l'employeur des équipements de télétravail, et des horaires (et plus généralement des droits) identiques à ceux des salariés dans les locaux de l'entreprise. FO préconise en outre de limiter le temps de télétravail à moins de 50% du temps hebdomadaire de travail.

travail est bien inférieur à celui souvent annoncé. Quand on regarde entreprise par entreprise, environ 5 % de salariés télétravaillent, sauf dans le secteur des sociétés de services.

Quels sont les risques du télétravail pour les salariés ?

Y. L. : La difficulté pour le télétravailleur, c'est d'apprendre à gérer son temps. Certains ne prennent pas de pause et ne déjeunent pas, pris par leur travail. Mais le premier risque reste la sensation d'isolement, qui apparaît au bout de trois jours. La plupart des accords collectifs limitent d'ailleurs le télétravail à trois, voire deux jours par semaine. Il convient aussi de veiller à avoir des conditions de travail correctes à la maison. On ne travaille pas sur sa table de cuisine et on ne peut pas télétravailler et élever ses enfants en même temps.

Y a-t-il encore des droits à conquérir pour les télétravailleurs ?

Y. L. : Il reste à améliorer la prise en charge des coûts en lien avec le télétravail, notamment du matériel informatique et mobilier; puisque les ordonnances ont supprimé l'obligation de cette prise en charge. Mais le principal problème reste celui de la charge de travail. Comment la mesurer pour les travailleurs de la société de l'information ? C'est très compliqué : la production n'est pas proportionnelle au temps de travail et les heures de travail sont difficiles à cerner, avec une disparition des frontières entre la vie professionnelle et la vie privée de salariés équipés de smartphones, amenés à travailler plus. On touche là au respect du droit et du devoir de déconnexion. ▀

PROPOS RECUEILLIS PAR **FRANÇOISE LAMBERT**

CE QUI CHANGE

➤ **Huit vaccins supplémentaires** sont obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : coqueluche, haemophilus influenzae B, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, oreillons, rougeole et rubéole.

➤ **Le montant des amendes pour stationnement impayé**, totalement ou en partie, est désormais variable selon les communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Il était auparavant de 17 euros sur l'ensemble du territoire.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

19%

C'est le pourcentage d'augmentation du risque de cancer pour les femmes travaillant de nuit pendant plusieurs années, selon une étude publiée en décembre 2017 dans la revue de l'American Association for Cancer Research. Celle-ci a déterminé que le travail nocturne augmente le risque de cancer du sein de 3,3% par tranche de cinq ans dans une équipe de nuit.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

HONORAIRES MÉDICAUX

Retrouvez les tarifs qui servent de base au remboursement de vos frais de santé.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Management par la peur et prévention des risques en cassation

Le fait que plusieurs salariés d'une même entreprise aient été victimes d'un management par la peur caractérise un manquement de l'employeur à son obligation de prévention des risques professionnels. Cette dernière est distincte de la prohibition des agissements de harcèlement moral et ne se confond pas avec elle (Cass. soc., 6-12-17, n°16-10891).

Il est question de salariés victimes de « *colères, irrespect, manque de considération, pressions psychologiques, d'une hyper surveillance, d'humiliations du fait de réprimandes injustes ou vexatoires en public ou en situation d'isolement dans le bureau du directeur, de désorganisation de leur travail ou d'incitation à la délation et à des critiques forcées, ou encore des pressions systématiques pour les plus vulnérables d'entre eux* », bref un « *un mode de management par la peur pouvant aller jusqu'à des pratiques de mobbing* »

conduisant à dégrader les conditions de travail, faire souffrir et pousser les salariés de cette entreprise à la démission ». C'est ce qui ressort « *sans ambiguïté* » des pièces produites par la salariée plaignante, employée dans un supermarché, et aussi des différents procès-verbaux d'audition de ses collègues de l'époque, et enfin d'un rapport de l'inspection du travail adressé au procureur de la République près le tribunal de grande instance.

Distinction

Pour la Cour de cassation, dans un arrêt du 6 décembre 2017, il est clair « *que de très nombreux salariés de l'entreprise ont été confrontés à des situations de souffrance au travail et à une grave dégradation de leurs conditions de travail* ».

Seulement, ce n'est pas sur le harcèlement moral envers la salariée, estimé non assez prouvé, que s'est fondée la Cour de cassation, mais sur le manquement de l'employeur à son obligation de prévention des risques professionnels à l'égard de l'ensemble des salariés de l'entreprise, caractérisé par l'ensemble des faits relevés. Elle en profite pour dire que cette obligation de prévention des risques professionnels, qui résulte de l'article L. 4121-1 du Code du travail, est bel et bien distincte de la prohibition des agissements de harcèlement moral instituée par l'article L. 1152-1 de ce même code et qu'elle « *ne se confond pas avec elle* ». ➤

+40%
C'est la hausse en un an des pathologies psychiques reconnues au travail, selon le rapport 2016 sur la santé au travail de l'Assurance maladie.

ZOOM

La prévention, une obligation
L'employeur est tenu à une obligation de prévention à l'égard de la sécurité et de la protection de la santé mentale et physique de ses salariés, selon l'article L. 4121-1 du Code du travail. Parmi les mesures nécessaires figure « la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés », en tenant « compte du changement des circonstances ».

MICHEL POURCELOT

Agenda

Mardi 23 janvier

LE DROIT À L'ERREUR

L'Assemblée nationale débute en première lecture l'examen du projet de loi intitulé « *Fonction publique : un État au service d'une société de confiance* », présenté en Conseil des ministres le 27 novembre dernier. Ce texte instaure le principe du « *droit à l'erreur* », et contient des « *dispositions visant à réduire la complexité des parcours administratifs, à alléger les normes et à accélérer la dématérialisation des procédures* ». Il s'inscrit dans le cadre du programme « *Action publique 2022* ».

Jeu

Jeu

EXÉCUTIF

CONFÉDÉRAL

La CE confédérale

est réunie

régulièrement

au siège de FO.

NÉGOCIATIONS

Une deuxième

réunion de

négociation sur

l'Assurance

chômage est prévue.

Parallèlement,

une réunion aura

lieu à France

Stratégie entre

les interlocuteurs

sociaux pour faire

une synthèse sur

la concertation sur

l'apprentissage.

TÉLÉMÉDECINE

Une première

séance de

négociation est

annoncée entre

l'Assurance

maladie et les

syndicats de

médecins sur la

télé médecine.

Vend

Vend

FORMATION

PROFESSIONNELLE

Les confédérations

syndicales et les

organisations

patronales sont

réunies pour une

nouvelle séance

de négociation

sur la formation

professionnelle.

« **Ô BOULOT!** »

L'exposition

« **Ô Boulot!** », à

l'initiative de la

MAIF, a pour thème

l'évolution de la

relation au travail,

sur le plan individuel

et collectif, dans un

contexte où certaines

études estiment que

85 % des emplois de

2030 n'existent pas

aujourd'hui

(jusqu'au 28 avril

2018 - 37, rue de

Turenne, Paris 3^e).

LA VICTOIRE

Le personnel du site de production de shampoing Procter & Gamble à Blois (Loir-et-Cher) a défendu victorieusement, fin décembre, un salarié – avec trente ans d'ancienneté – menacé de licenciement pour faute par la direction. Il venait d'être victime d'un accident en manœuvrant, seul, un lourd fût. Ce que lui reprochait la direction. La mobilisation des salariés, à l'appel de FO (majoritaire), a conduit en 24 heures à l'annulation de ce licenciement.

LA GRÈVE

La Fnas FO appelle tout le secteur social, médico-social et de l'aide à domicile à se joindre à la grève du 30 janvier, organisée par les syndicats des maisons de retraite et des Ehpad. En soutien aux salariés travaillant auprès des personnes âgées mais aussi pour porter leurs propres revendications et demander l'amélioration de l'accompagnement, des services et des soins envers toutes les personnes prises en charge, indissociable de l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

LE DÉSACCORD

Le compte n'y est pas pour FO Transport et logistique, qui demande que les organisations patronales revoient leur copie. Alors qu'ont débuté en décembre les premières négociations salariales dans le transport routier de marchandises, FO UNCP dénonce les propositions indécentes des organisations patronales et exige un véritable permis professionnel, une rémunération à la hauteur des exigences du métier et une reconnaissance par l'ensemble des acteurs de la chaîne du transport.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : www.boutique-fo.fr

Comment adhérer à Force Ouvrière ?

Pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié. Que l'on soit actif, chômeur ou retraité, chacun a sa place dans l'un des syndicats confédérés Force Ouvrière. Choisissez sur notre site le département de votre lieu de travail et adressez un mail à l'UD, qui vous mettra en rapport avec votre syndicat : www.force-ouvriere.fr/adherer

« Bienvenue dans le monde du travail »

Retrouvez l'ensemble des dessins animés de notre série « Bienvenue dans le monde du travail » sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

Infographies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

Boutique Force Ouvrière

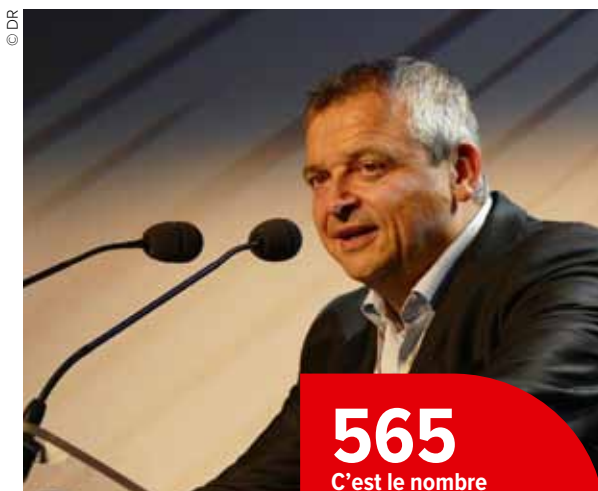
Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : boutique-fo.fr

« Je fais autant de soutien psychologique que de droit du travail »

PORTRAIT Au Crédit agricole depuis plus de vingt-cinq ans, Jean-François Innocenti est un témoin engagé des grandes transformations à l'œuvre dans le monde bancaire.

« **M**on moteur principal lorsque je suis rentré à FO ? C'était la recherche de justice sociale et j'avais besoin de connaître les outils nécessaires pour la mettre en œuvre », raconte Jean-François Innocenti. Il prend sa carte en juin 1990. À l'époque, il est conseiller itinérant dans le Nord pour le Crédit agricole. Il rend visite aux particuliers et aux agriculteurs qui ne peuvent pas se déplacer en agence.

Il se rode au syndicalisme de terrain pendant onze ans avant de passer permanent, juste avant la fusion, en 2002, du Crédit agricole du Nord avec celui du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, FO Crédit agricole Nord de France compte 565 adhérents sur 2630 salariés. Une belle preuve de confiance qui implique aussi des journées bien remplies. « J'aime le droit du travail, confie-t-il. Mais la moitié du boulot consiste en un soutien psychologique. » En



effet, ce délégué de 52 ans rencontre de plus en plus souvent des salariés « *ca-bossés* », pour qui travailler dans un réseau bancaire relève de l'épreuve.

565

C'est le nombre d'adhérents de FO Crédit agricole Nord de France sur 2630 salariés.

Une surveillance constante

Le quotidien des conseillers bancaires est parsemé de vérifications incessantes de leur production. Combien ont-ils vendu d'assurance vie et autres produits d'épargne ? Combien de crédits à la consommation ? « *Avec les moyens techniques disponibles aujourd'hui, tout est disséqué*, décrit-il. *On peut savoir immédiatement ce qui est réalisé jour par jour, quels produits ont été vendus et à quels clients.* »

Des conditions stressantes qui rendent encore plus nécessaire à ses yeux le militantisme syndical, qui consiste à veiller à ce que la relation entre employeur et salariés ne soit pas déséquilibrée. **NADIA DJABALI**



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal janvier 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.